



MÉMOIRE

Pour

La consultation concernant loi n° 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement.

Une perspective féministe

Le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques de Montréal déplore, au sens le plus profond du terme, l'ajout proposé par le gouvernement du Québec de la « Charte des valeurs québécoises » à la Charte québécoise des droits et libertés déjà existante. Depuis 1981, en tant que féministes, nous rassemblons les femmes d'origine sud-asiatique, leur famille, leurs amis. Le projet de loi 60 viole la Charte québécoise des droits et libertés, la Charte canadienne des droits et libertés et la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Ce projet échoue encore plus déplorablement sur la question de l'égalité des genres¹. De plus, la section 50.1 ajoutée en 2008 à la Charte québécoise, « réitère que les droits sont également garantis pour les hommes et les femmes »².

Le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques (CCFSA) est un organisme féministe québécois qui regroupe des femmes de différentes origines ethniques, culturelles, linguistiques, spirituelles, religieuses. Le CCFSA promeut au sein de la société québécoise la justice sociale et économique pour toutes les femmes immigrantes ou réfugiées et soutient l'équité et la détermination personnelle.

¹ Lors d'une table ronde, Me Pearl Eliadis, dialogue communautaire sur le projet de loi 60 – égalité et perspectives féministes – Montréal, Université Concordia, 28 novembre 2013.

² Communiqué de presse, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. Montréal, 17 octobre 2013.

Depuis 32 ans, nous réunissons ensemble des femmes qui visent toutes le but commun de faciliter l'adaptation des nouvelles arrivantes à la société québécoise. Nous fournissons un endroit sécuritaire et agréable où il fait bon se réunir pour participer à diverses activités qui impliquent des gens des pays sud-asiatiques, du Québec, du Canada, et de partout ailleurs.

Nous sommes musulmanes, hindoues, bouddhistes, sikhes, zoroastriennes, chrétiennes – des femmes spirituelles, agnostiques, athées. En solidarité et en alliance avec les québécoises francophones et anglophones ainsi que les femmes de groupes ethniques variés, nous nous positionnons de front dans la lutte féministe qui se tient au Québec. Nous prenons nos propres décisions quant à notre tenue vestimentaire, que ce soit au travail ou à la maison. Quelques-unes d'entre nous peuvent facilement être associées à quelque religion, d'autres non. Nous sommes des féministes. La « neutralité religieuse » à laquelle nous sommes parvenue dans nos relations professionnelles est de loin plus signifiante que celle, pastiche, proposée par le projet de loi 60. Notre neutralité repose bien sûr sur une compréhension véritable et un respect des convictions d'autrui, même si les opinions sont partagées. Cacher les signes externes de quelconque affiliation religieuse ne fait pas disparaître les préjugés. Nous savons trop bien que les personnes qui semblent être, qui pensent être supposément neutres, ne le sont pas véritablement ; elles sont parfois racistes, xénophobes, islamophobes, homophobes, misogynes.

Le projet de loi 60, la Charte des valeurs québécoises proposée, fait une interprétation intégriste du sécularisme afin de faire la guerre contre les minorités religieuses. Les résultats immédiats de ce projet de loi se font déjà ressentir lors de débats approuvés par l'État qui sont en réalité des attaques et qui accroissent simultanément la discrimination et l'agression patriarcale et raciste envers les femmes musulmanes voilées. L'analyse qui suit démontrera que cette Charte proposée est fondamentalement déficiente. Le projet de loi 60 représente l'anti-égalité, l'anti-équité dans les sphères des genres, des races, des religions, particulièrement l'Islam. Tel qu'énoncé par Me Eliadis, « si cette haine avait été instiguée par quelqu'un qui n'aurait pas été protégé par des privilèges parlementaires, cette personne aurait été confrontée à la loi contre les discours haineux »³.

De plus, nous trouvons très problématique le fait que cette neutralité, selon le gouvernement, doit être imposée par la loi. « Il n'est pas raisonnable de supposer la

³ Me Eliadis, 28 novembre 2013.

partialité d'un employé du secteur public par le simple port d'un symbole religieux »⁴. Notre expérience et celle de nos membres démontre au contraire que les préjugés racistes proviennent souvent de fonctionnaires publics qui ne portent aucun symbole religieux.

Nous sommes particulièrement préoccupées par la clause 10 qui forcerait le CCFSa à faire respecter la loi ; nous serions alors dans l'obligation de refuser d'employer des personnes portant le voile religieux. Nous serions dans l'obligation de cesser de servir les femmes qui couvrent leur visage. Ce manque de logique qui émane du projet de loi 60 est flagrant. Si le but réel était d'assurer l'égalité des genres, alors, le renforcement de l'autonomie des femmes (*empowerment*) devrait être au cœur des préoccupations. Toutefois, les conséquences logiques de cette loi sont toutes autres : la femme musulmane pratiquante restera à la maison, économiquement inactive, dépendante financièrement des membres masculins de son foyer. Dans les sphères publiques, la raison et le bon sens dictent souvent très bien la façon de gérer les accommodations. Nous demeurons perplexes quant à ce besoin de changer les choses. Les femmes appartenant à une minorité visible de par leur couleur sont les membres de notre société les plus vulnérables à la discrimination.

En 2008, la commission Bouchard-Taylor, à qui nous avons aussi présenté un dossier et avec laquelle nous nous étions longuement entretenues, a publié un rapport. Parmi leurs « recommandations prioritaires » figurait « ...la lutte contre l'inégalité et la discrimination ». Nos recommandations en ce sens se concentraient sur « l'urgence de lutter contre toutes formes de discrimination, l'islamophobie, l'antisémitisme et le racisme auquel est particulièrement sujette la communauté noire ;... offrir du soutien aux femmes immigrantes »⁵. Nous croyons qu'ils ont considéré notre point de vue. Nous recommandons fortement au gouvernement actuel de nous écouter aujourd'hui.

Nous sommes très conscientes des conséquences de l'intolérance religieuse. Plusieurs d'entre nous proviennent d'endroits où, de par le passé ou encore au présent, les adhésions à des religions différentes sont la cause de violence, de meurtres, de morts. Nous sommes choquées de constater que notre gouvernement vise à mettre en œuvre des pratiques qui excluraient de certaines fonctions publiques des musulmanes qui décident de

⁴ Communiqué de presse, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. Montréal, 17 octobre 2013.

⁵ Gérard Bouchard, Charles Taylor. *Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation*. Rapport 2008.

porter le voile. Nous savons où mènent de pareilles mesures. L'histoire a démontré que les lois qui s'attaquent aux minorités engendrent une tyrannie de la majorité (en l'occurrence, la majorité judéo-chrétienne) et mettent fin au pluralisme et à l'acceptation. Le gouvernement s'est engagé sur un terrain glissant et il faudrait mieux faire demi-tour.

Depuis plusieurs décennies maintenant, le Québec met de l'avant des politiques novatrices et progressistes qui favorisent le pluralisme et l'égalité. Au Canada et partout ailleurs dans le monde, nous donnons l'exemple. Le cout fixe des garderies a permis à plusieurs femmes d'avoir accès à l'égalité. La Charte proposée est un retour en arrière, nous expose à la risée du reste du monde.

Au lieu de rabattre à la maison les femmes qui portent le voile, le gouvernement devrait plutôt s'attarder à mettre fin à la violence envers les femmes. Voilà ce qu'est une véritable lutte pour l'égalité.

La position anti-religion de la Charte et de ses partisans : un schéma colonial

L'aspiration à la laïcité du Parti Québécois est ancrée dans une longue tradition de souveraineté libérale et de nationalisme conservateur aux valeurs républicaines françaises et aux discours de droite en ce qui a trait à l'égalité et à la liberté. Ce discours est né dans le contexte passé de la mission coloniale de l'Europe et continue à se perpétuer encore aujourd'hui. Derrière la Charte des valeurs se cachent des prétentions de modernité, de progrès et la croyance que seule la laïcité peut sauver les gens 'pré-modernes', 'moins évolués' qui pratiquent une religion. La Charte perpétue la 'mission colonisatrice et coloniale', le 'fardeau de l'homme blanc', faisant la promotion de la 'supériorité de la culture et des valeurs' des québécois blancs francophones.

La Charte plaît à plusieurs Québécois francophones, ceux qui sont obsédés avec la généalogie et la localisation précise de leurs ancêtres ici au Québec et là-bas en France. Sous cette obsession se cache le désir de provenir de la *souche*, de former une race pure. Cette peur de perdre le sentiment de *chez-soi* est en quelque sorte une forme d'eugénisme : la peur de l'Autre, défini par sa race et menaçant la pureté de la *race d'ici*. Dans cette optique, la Charte convient bien aux nationalistes de droite. Cette situation est similaire au climat social de la France où le Front national est en ascension.

La Charte québécoise des valeurs a déclenché des réactions racistes, xénophobes et en particulier islamophobes, malgré les références aux turbans des hommes sikhs et des kippas des hommes juifs. Les personnes les plus touchées par cette Charte, comme l'ont montré les débats des derniers mois, sont les femmes et plus particulièrement la femme musulmane. C'est elle qui personnifie cet étranger menaçant la culture et l'identité nationales. C'est elle qui est l'Autre, qui ne fait pas partie du Québec, bien qu'elle soit souvent née ici, qu'elle provient de la *souche*, qu'elle habite ici et qu'elle parle français. L'association religion-ethnicité démontre une ignorance profonde puisque nombre de femmes musulmanes voilées sont nées ici, elles sont de *souche*. Plus récemment, la polémique survenue à Verdun concernant des éducatrices à la petite-enfance portant le niqab a engendré des discours haineux et misogynes : « deux balles ; c'est la saison de la chasse, allons-y ! », « brûlons ces femmes et violons les comme des porcs ! »⁶. Et nous posons la question, où sont les statistiques qui confirmeraient la peur de l'invasion des musulmanes voilées ?

Le mouvement québécois *Idle No More* a déclaré que lors de l'élaboration de la Charte, les peuples autochtones n'avaient nullement été consultés. Aucune attention n'a été portée au fait que les anglais comme les français ont colonisé les peuples autochtones et qu'en tant qu'étrangers et nouveaux arrivants ils se sont activement affairés à les supprimer au lieu de respecter leurs valeurs, leurs lois et protocoles traditionnels. « Les politiques coloniales d'autrefois ont censuré nos cérémonies, *sweat lodges*, *potlaches*, les Danses du soleil et autres, nos chansons, nos symboles religieux et spirituels, notre identité culturelle et notre langue, de la même façon qu'elles menacent aujourd'hui les autres pratiques religieuses »⁷. Il ne faudrait pas oublier que la population canadienne descend d'immigrants et de colons qui ont volé le territoire aux peuples autochtones.

Le point de référence mis de l'avant par les partisans anti-religion de la Charte, telle Janette Bertrand, est le régime oppressif de l'Église catholique sous Duplessis, l'époque du christianisme catholique. Les féministes en faveur de la Charte ont une conception bien dualiste des choses. Elles doivent ignorer le fait qu'il existe des féministes chevronnées qui suivent des pratiques religieuses et qui exercent quand même leurs droits en tant que femmes. Il est faux d'assumer que toutes les religions et toutes les cultures sont statiques.

⁶ « Nous sommes les parents des enfants sur cette photo » signé par 13 parents, novembre 2013.

⁷ Déclaration du mouvement *Idle No More*

Au contraire, elles sont dynamiques, fluides, elles évoluent au rythme du temps. Le fait de 'permettre' le port de petits symboles religieux telle la croix et l'étoile de David montre bien l'incompréhension vis à vis les religions qui n'impliquent pas les mêmes pratiques symboliques ou pour qui le port de signes visibles est intégral à l'identité culturelle, spirituelle et/ou religieuse. Le terme « ostentatoire » associé aux symboles religieux démontre en lui-même un préjugé culturel.

L'égalité des hommes et des femmes et la liberté de religion – Une hiérarchie de valeurs

Récemment, des femmes issues de la Fédération des femmes québécoises (FFQ) se sont détachées de la fédération et ont décidé de créer le groupe « Pour les droits des femmes » (PDF). Ces dernières accusent la FFQ de féminisme libéral puisqu'elle laisse à la femme la liberté de se vêtir comme elle le veut. Le groupe PDF accuse la FFQ de défendre une position individualiste et libérale puisque cette dernière maintient que la Charte force les femmes à choisir entre leur emploi ou leur religion. Ce discours tenu par le groupe PDF assume que la race, la sexualité, les conditions économiques, la religion n'ont aucune incidence sur les relations entre les hommes et les femmes. Cet universalisme est une sorte de paternalisme. Les féministes bourgeoises et blanches se trompent si elles pensent qu'elles parlent au nom de toutes les femmes, et plus particulièrement des femmes discriminées et exclues. Les droits individuels et le droit de pratiquer une religion sont bafoués par le supposé bien-être commun et collectif acquis par la pratique de valeurs universelles et abstraites qui n'ont pas d'égard aux genres. Voilà un exemple de la célèbre phrase de Spivak (1988), des « femmes blanches qui sauvent les femmes noires des hommes noirs ». De croire que la femme non-voilée peut et doit parler au nom de la femme voilée est en soi une vision coloniale et paternaliste – le fardeau de la femme blanche !

À l'issue des derniers États généraux de l'action et de l'analyse féministes⁸ (14-17 novembre 2013), plus de 700 participantes de partout à travers le Québec et représentant divers organismes se sont prononcées haut et fort en faveur de l'auto-détermination des femmes et de leur liberté à choisir la façon dont elles pratiquent leur religion et se vêtissent.

⁸ ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ACTION ET DE L'ANALYSE FÉMINISTES, <http://www.etatsgenerauxdufeminisme.ca/>

Nous soutenons le Collectif des féministes musulmanes du Québec dans leur refus de stigmatiser les femmes qui portent le voile et d'appuyer la hiérarchisation des citoyens québécois⁹. Ce sont nous les femmes qui sommes au gouvernail lorsqu'il s'agit de notre émancipation. Ce sont nous, et toutes celles qui s'identifient en tant que femmes, qui sommes le plus conscientes des différentes formes de violence qui nous menacent. Le gouvernement du Parti Québécois manque de logique lorsqu'il soutient que l'égalité des femmes et des hommes doit l'emporter sur la liberté de religion. Cette position constitue une violation de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que de la Charte québécoise des droits¹⁰. Comme le souligne la commission, la Charte néglige la question des droits lorsqu'elle s'exprime en termes de valeurs, alors que *droits et valeurs sont deux choses différentes*.

La détermination personnelle et le corps

La supposition paternaliste voulant que les musulmanes voilées n'ont aucune détermination personnelle cachent la supposition contradictoire qu'il est mieux de les forcer à enlever leur voile que de leur laisser leur libre arbitre et leur liberté ! La Charte proposée viole le droit à la détermination personnelle et le droit d'être qui l'on est, sans interférence. Elle viole la souveraineté du corps de la femme en interdisant le port de symboles religieux. Il est inacceptable de laisser l'état imposer ce que la femme doit porter (ou ne doit pas porter). Nous nous opposons à cette imposition, qu'elle provienne de prêtres, de mullahs ou de l'état.

Le corps, les symboles religieux et l'identité

Le choix de porter le voile est lié, chez beaucoup de femmes, aux valeurs de la communauté, à la culture de la vertu, à la proximité à Dieu. Il représente aussi une façon de vivre son incarnation. L'interprétation libérale, découlant directement d'une société capitaliste de

⁹ Le Devoir, 26 septembre 2013

¹⁰ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 16 octobre 2013

consommation, ne peut que faire erreur dans son acception du terme *choix*. En effet, le *choix* tel qu'envisagé par la Charte ne représente pas la réalité de la vie humaine. La multitude de facteurs sociaux, économiques et religieux sont autant de variable à prendre en considération lorsqu'il s'agit de *choix*¹¹. Pour plusieurs musulmanes, le port du voile représente une forme d'expression de leur identité. Tout comme le port du turban et du kirpan chez les sikhs, du kippa chez les juifs. Comme l'ont noté divers psychiatres de l'Université McGill, l'interdiction de pratiquer cette forme d'expression dans les sphères publiques peut avoir des effets négatifs sur la santé et le bien-être des personnes touchées¹². Il importe de considérer la situation ambiguë dans laquelle se retrouve ces femmes racialisées – incluant les femmes qui portent le voile- qui sont prises entre le fondamentalisme laïc (tels le capitalisme et le colonialisme) et la fondamentalisme religieux. En tant que société, nous devons acquérir une compréhension globale de ce que signifient la détermination personnelle et le choix lorsqu'il est question de religion.

La peur du fondamentalisme

Bien des craintes au sujet du port du voile ont été exprimées par des féministes, en faveur de la Charte, provenant de pays tel l'Algérie où le port du voile est violemment forcé. Les femmes qui refusent de porter le voile peuvent être tuées. Leurs peurs s'enracinent dans le fondamentalisme religieux. Mais comme l'a bien noté Dalila Awada lors de son passage à *Tout le monde en parle* le 29 septembre 2013, nous sommes au Québec, pas en Algérie, et nos valeurs pluralistes ont, jusqu'à maintenant, soutenu le port du voile pour des raisons culturelles et religieuses, mais non politiques. Si l'on suit la logique de la Charte, le port d'un crucifix serait associé au fondamentalisme chrétien.

En conclusion, le Centre communautaire des femmes sud-asiatiques se tient en solidarité avec les femmes, incluant les personnes qui s'identifient en tant que femmes, qui se battent pour la dignité. Nos 32 années d'activité et d'activisme nous offrent une perspective informée de la situation. Nous nous opposons à toutes formes de coercition. Nous nous opposons à toutes autorités qui forcent des individus à se vêtir, à parler et à se comporter d'une certaine manière. Nous soutenons les femmes qui refusent de porter le voile parce qu'on les y force. De la même manière, nous soutenons les femmes qui refusent d'enlever

¹¹ Stéphane Gaudet, *Le Devoir*, 9 octobre 2013, Des limites de la notion de « choix ».

¹² *The Gazette*, 15 octobre 2013

leur voile parce qu'on les y force. Notre solidarité est notre force et nous continuerons de lutter pour notre libération collective ancrée dans la diversité et la vision d'une société juste.

Soumis par

Le centre communautaire des femmes sud-asiatiques
1035 Rachel est
Montréal, Qc
H2J 2J5
sawcc@bellnet.ca
Téléphone: 514-528-8812
<http://www.sawcc-ccfsa.ca>

ccfsa.ca